



## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU 04 JUILLET 2022

CLUBS BENEFICIANT DE MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

**Membres présents** : MM. BERTAUD Jean Luc, BERNARD Benjamin, BONNET Franck, LACROIX Nicolas, OUVRARD Jacques.

**Invité excusé** : Mr. MICHEAU Anthony

**Membres excusés** : MM. GABORIT Joël, GUILLON David

\*\*\*\*\*

### LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DE MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

Les clubs bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires conformément aux dispositions de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage devront indiquer au service administratif compétent leur choix d'équipes concernées pour le 15 Août 2022, date de la publication de l'information sur le site officiel du District.

Liste des clubs bénéficiant de joueurs mutés supplémentaires au titre de l'article 45 des Règlements Généraux pour la saison 2022-2023.

Première DIVISION :

- INTERBOCAGE (1 muté)
- FRONTENAY St SYMPHORIEN (2 mutés)
- VRINES (1 muté)

Deuxième DIVISION :

- PAYS THENEZEEN (1 muté)
- BUSLAURSTHIREUIL (1 muté)

Quatrième DIVISION :

- CHATILLON POMPAIRE (1 muté)

Cinquième DIVISION :

- AM. S. SAINTE OUENNE (1 muté)

**Le Président**  
**Jacques OUVRARD**